Suspension temporaire par le MIFI des demandes de CAQ pour dix Collèges

Nous avons été informés le 30 décembre dernier que le MIFI suspend temporairement la réception et le traitement des demandes déjà reçues de sélection à titre temporaire pour études de la part de personnes admises dans dix établissements d'enseignement du Québec.

Ces établissements font actuellement l'objet d'une vérification ou d'une enquête par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES). Ce sont :

- Collège M du Canada;
- Collège de gestion, technologie et santé Matrix Inc.;
- Collège Canada Inc.;
- Collège (Institut) Herzing;
- CDE Collège;
- Collège des technologies de l'information de Montréal;
- Institut supérieur d'informatique (ISI);
- Collège Universel — Campus Gatineau;
- Collège CDI;
- Campus de Montréal du Cégep de la Gaspésie et des Îles.

Cette décision de gestion de la Ministre s'applique jusqu'au 31 mars 2021 aux demandes déjà reçues sur laquelle aucune décision n'a été prise. Elle n'a pas d'effet sur les CAQ déjà émis et n'affecte pas les étudiants actuellement aux études dans ces établissement s'ils détiennent un CAQ et un permis d'étude valide.

L'ACCPI va suivre ce dossier de près et vous tiendra au courant de tout développement majeur concernant ce sujet.